

Renforcement de l'architecture du système monétaire international

Après la crise mexicaine de 1994–95, le FMI a lancé plusieurs initiatives pour consolider le système monétaire international et renforcer le rôle central qu'il joue dans ce système. Il s'est notamment efforcé d'intensifier la surveillance du secteur financier des pays membres, de suivre de plus près l'évolution des marchés des capitaux, d'instaurer une plus grande franchise dans les entretiens avec les autorités des pays et d'insister davantage sur la diffusion par les pays d'informations à l'intention tant du FMI que des marchés financiers. Cependant, la crise asiatique a montré clairement que les défis de la mondialisation de l'économie et des marchés financiers ne pourront être intégralement relevés que si d'autres mesures ambitieuses sont prises pour remédier aux éventuelles faiblesses des systèmes financiers, éviter un déséquilibre de l'endettement extérieur et donner plus de transparence aux activités des secteurs public et privé. Le succès de ces mesures dépendra de la détermination avec laquelle les pays les appliqueront, et nécessitera un vaste effort de coopération de la part de toute la communauté internationale, y compris le secteur privé.

S'appuyant sur les enseignements tirés de la crise asiatique, ainsi que sur de précédentes discussions, le Conseil d'administration du FMI, a, en avril 1998, identifié une série d'approches visant à renforcer le système monétaire international. Le Comité intérimaire a par la suite largement approuvé ces approches et tracé un cadre global pour renforcer l'architecture du système monétaire (voir appendice VI).

Le Conseil, dans ses discussions d'avril, et le Comité intérimaire, dans son communiqué, se sont essentiellement attachés à cinq points :

- renforcer les systèmes financiers nationaux et internationaux;
- intensifier la surveillance du FMI;
- promouvoir une diffusion beaucoup plus large de données transparentes sur la situation et la politique économiques des pays membres;
- mettre en évidence le rôle central du FMI dans la gestion des crises;
- faire participer davantage le secteur privé à la prévention ou à la solution des crises financières.

Renforcement des systèmes financiers

Il est maintenant largement admis que des systèmes financiers fragiles et instables risquent de perturber gravement les résultats macroéconomiques, voire que des systèmes faibles accroissent la vulnérabilité aux crises économiques et intensifient ces crises lorsqu'elles se déclenchent. Ainsi, de l'avis général du Conseil, le FMI doit collaborer activement avec les autres organisations et ses membres pour aider ceux-ci à améliorer leurs systèmes bancaire et financier. Les administrateurs ont en outre formulé les recommandations suivantes :

- Les pays membres doivent en priorité renforcer la réglementation et le contrôle de leur secteur financier et assurer l'indépendance de leur banque centrale; des systèmes financiers sains exigent aussi une amélioration de la gestion publique et privée ainsi que des pratiques comptables afin de les aligner sur les normes internationales.
- La communauté internationale doit veiller à ce que se poursuivent les travaux visant à mettre au point de telles normes de contrôle bancaire, de comptabilité et de publicité, et d'audit et d'évaluation des actifs bancaires, ainsi que des directives de gouvernement d'entreprise efficace. Il faut en outre intensifier la coopération internationale dans d'autres domaines, notamment celui des échanges d'informations entre autorités de contrôle, surtout lorsqu'elles sont responsables des institutions opérant sur les grandes places financières. Les autorités de contrôle doivent également essayer d'obtenir des informations sur les flux en provenance des places offshore et les postes hors bilan et les examiner attentivement, car l'absence de telles informations risque d'occulter le niveau des engagements des pays sur le marché et de retarder l'identification d'éventuels problèmes de balance des paiements.

Les administrateurs ont admis que ces questions sont complexes et que tant le FMI que la communauté internationale doivent se doter du savoir-faire et des

ressources nécessaires pour pouvoir offrir des conseils circonstanciés dans chacun de ces domaines. À leur avis, le FMI peut jouer un rôle important, surtout par ses activités de surveillance, en diffusant des normes universellement acceptées et en encourageant ses membres à adopter des pratiques optimales. Le Conseil a indiqué qu'il poursuivra sa discussion de l'étendue des travaux du FMI sur la mise au point et la diffusion de normes internationales, démarche que le Comité intérimaire a approuvée lors de sa réunion d'avril 1998.

Renforcement de la surveillance du FMI

Le Conseil et, ultérieurement, le Comité intérimaire ont réaffirmé le rôle crucial de la surveillance du FMI dans la prévention des crises. Les mesures prises après la crise mexicaine en 1994-95 ont nettement contribué à adapter la surveillance du FMI, sur les économies de marché émergentes surtout, à l'évolution rapide de l'environnement mondial. Cependant, il existe un certain nombre de domaines où cette surveillance doit être renforcée :

- Le FMI doit intensifier sa surveillance du secteur financier et collaborer avec d'autres institutions, dont la Banque mondiale et la Banque des règlements internationaux (BRI), ainsi qu'avec le secteur privé, pour offrir à ses membres les meilleurs conseils possibles à cet égard.
- Le FMI doit prêter davantage attention aux mouvements de capitaux. Les avantages que présente pour l'économie mondiale un système ouvert et libéral de mouvements de capitaux sont certes largement reconnus, mais il faut suivre de près l'ordre et le rythme des mesures de libéralisation. En particulier, le FMI doit se pencher en priorité dans le cadre de sa surveillance sur les risques que comportent un retournement éventuellement massif des flux de capitaux, une accumulation rapide d'emprunts extérieurs à court terme, des engagements en devises non couverts et une libéralisation sélective des mouvements de capitaux.
- Dans sa surveillance, le FMI doit également prêter davantage attention à l'interdépendance des politiques et aux risques de contagion, ainsi qu'aux politiques des pays qui revêtent une importance particulière pour le système monétaire international.
- Des échanges de vues plus fréquents et plus systématiques avec les participants au marché sont nécessaires pour que, dans le cadre de la surveillance, le FMI connaisse parfaitement le sentiment du marché et que le marché lui-même comprenne mieux le point de vue et l'analyse du FMI. En même temps, ces contacts doivent tenir compte du caractère confidentiel du dialogue entre le FMI et ses membres et se dérouler de façon à ce que les rapports avec les participants au marché demeurent impartiaux.

- Pour être efficace, la surveillance du FMI dépend essentiellement de la volonté des pays membres de lui demander conseil. Cela suppose que le FMI produise la meilleure analyse possible et se concentre sur les questions importantes pour les pays membres.
- L'opinion du FMI doit être communiquée de manière efficace aux pays membres, éventuellement avec une progression dans les avis qu'il formule. Le pays pourrait être invité à réagir dans un certain délai aux préoccupations exprimées par le FMI, de sorte que son action puisse être portée rapidement à l'attention du Conseil. Si le pays semble ignorer les avis des services du FMI, le Conseil pourrait être averti très rapidement de la nature des préoccupations en question, la confidentialité des communications avec ce pays restant cependant protégée. À cet égard, le Comité intérimaire a demandé au Conseil «d'établir une procédure de «riposte graduée», afin [que le FMI donne] une série d'avertissements de plus en plus fermes aux pays dont il juge que la politique économique s'écarte sérieusement de la bonne voie».

Davantage d'informations plus transparentes

Le FMI encourage activement les pays membres à faire preuve de transparence dans les informations qu'ils donnent sur l'évolution de leur situation économique et la formulation de leur politique économique. S'il est vrai que les indicateurs fondamentaux sont désormais communiqués au FMI de façon plus régulière et dans de meilleurs délais, les administrateurs et le Comité intérimaire estiment qu'il est encore possible de faire des progrès à cet égard, surtout sur le plan des délais. Il importe aussi de compléter les indicateurs fondamentaux en élargissant la portée de la Norme spéciale de diffusion des données du FMI afin qu'elle englobe davantage de données financières. Il conviendrait aussi de voir s'il est possible de rendre la Norme plus utile et plus accessible pour le public et les participants au marché et de publier des informations sur la façon dont elle est respectée.

Les administrateurs et les membres du Comité intérimaire ont également approuvé les mesures que le FMI a prises pour favoriser une plus grande transparence dans l'élaboration de la politique économique. Il s'agissait notamment d'encourager les pays membres à publier la lettre d'intention accompagnant leurs programmes; depuis longtemps déjà, le FMI les encourage également à publier les documents-cadres de politique économique qu'ils préparent avec le concours de ses services et de ceux de la Banque mondiale afin de pouvoir utiliser les ressources de la facilité d'ajustement structurel renforcée.

Comme l'a noté le Conseil en avril, le FMI ne cesse d'accroître la transparence des conseils qu'il donne. On

rappellera à cet égard qu'il publie depuis peu des Notes d'information à la presse, désormais au public (NIP), après la conclusion des consultations au titre de l'article IV avec les pays membres (voir encadré 3). Les administrateurs ont souligné qu'un rapport des services du FMI clair et concis, reposant sur une analyse solide, et une évaluation franche et complète par le Conseil sont indispensables pour que ces NIP soient efficaces, aussi ont-ils décidé de revenir ultérieurement sur ces questions, y compris sur les moyens d'en accélérer la publication. En avril 1998, le Comité intérimaire a spécifiquement encouragé les pays membres à être plus nombreux à autoriser la publication de NIP. Il a en outre demandé au FMI «de poursuivre ses efforts pour diffuser plus largement ses recommandations et [encouragé] les pays membres à améliorer la transparence de leur politique économique».

Le rôle central du FMI dans la gestion des crises

Les administrateurs ont admis lors de leur réunion d'avril qu'il était peu réaliste de s'attendre à ce qu'il soit possible d'éviter, voire d'anticiper, toutes les crises. Lorsqu'une crise survient, la communauté internationale doit être prête à réagir rapidement en donnant des conseils sur l'action à mener et en prévoyant une assistance technique bien intégrée et, si nécessaire, des concours suffisants. La Banque mondiale et la Banque asiatique de développement ont apporté un appui technique et financier décisif aux efforts d'ajustement des pays d'Asie; l'aide bilatérale a aussi joué un rôle important. Le Conseil a évoqué la nécessité pour le FMI de coordonner minutieusement l'aide provenant de diverses sources et de veiller en particulier à ce qu'elle s'inscrive dans la logique de la conditionnalité des accords avec le FMI.

En avril 1998, le Comité intérimaire s'est félicité du rôle central que joue le FMI, notamment en appuyant par la conditionnalité de ses concours les réformes nécessaires. Il s'est également félicité de ce que la communauté internationale, dont le FMI, ait réagi en temps voulu à la crise asiatique et a déclaré que l'on ne saurait s'attendre à ce que cette institution puisse financer tous les déficits de balance des paiements. Son rôle est essentiel pour catalyser d'autres sources de financement à l'appui des efforts d'ajustement des pays membres et, si nécessaire, pour coordonner l'aide en provenance d'autres sources.

Faire participer le secteur privé à la prévention et à la solution des crises

Les administrateurs ont estimé que la communauté financière internationale doit renforcer sa capacité de réagir aux crises de balance des paiements en associant judicieusement à la riposte tous les groupes de créanciers, y compris le secteur privé, afin de répartir équitablement les charges et de limiter l'aléa moral. Ils

étaient d'avis que les moyens utilisés pour résoudre une crise ne doivent pas encourager les créanciers ou les débiteurs à adopter un comportement imprudent ou inacceptable, qui multiplierait les risques que surviennent plus fréquemment de nouvelles crises encore plus graves.

Lors des récentes crises, de nombreux groupes de créanciers privés ont subi de lourdes pertes. Les cours des actions et des créances à long terme ont baissé, et ceux qui avaient investi dans les entreprises en faillite n'ont bénéficié d'aucun régime spécial. Cependant, les détenteurs de créances à court terme ont été à l'origine d'un grave problème d'aléa moral. Ces créances étant d'ordinaire éminemment liquides, leurs détenteurs peuvent s'en défaire facilement. Les pays membres ont essayé d'éviter les défaillances au titre de ces créances à cause de l'impact que celles-ci auraient pu avoir sur la stabilité de leur système financier et sur leur accès aux marchés internationaux des capitaux. Ainsi, on a cherché à refinancer, proroger ou restructurer les obligations extérieures arrivant à échéance. Ce problème souligne le rôle que peuvent jouer les actions engagées à titre préventif pour décourager un recours excessif au financement à court terme. Parmi ces actions, il est possible de citer des mesures macroéconomiques et une politique de gestion de la dette appropriées, un système fiscal non générateur de distorsions, un contrôle prudentiel des systèmes financiers efficace, la communication en temps voulu de données complètes aux marchés financiers, y compris sur la dette du secteur des entreprises, et une libéralisation ordonnée des mouvements de capitaux.

Les administrateurs ont également souligné l'importance de renforcer la capacité des pays, en particulier par une consolidation de leur système financier, à résister à un soudain retournement d'opinion du marché. Néanmoins, ils ont reconnu que ces efforts ne sont pas toujours couronnés de succès : il peut arriver que les mesures préventives ne soient pas totalement efficaces et que les pays doivent affronter une crise de balance des paiements. Le FMI devrait dans la plupart des cas faire en sorte que les créanciers privés continuent d'être impliqués dans l'exécution du programme d'ajustement qui s'impose (voir au chapitre VIII la section consacrée à la politique sur les arriérés de la dette souveraine envers les créanciers privés). Lors de sa réunion d'avril 1998, le Comité intérimaire a partagé cet avis et déclaré qu'il faut trouver le moyen d'inclure à un stade précoce les créanciers privés dans le tour de table. Le Comité a demandé au Conseil d'approfondir l'examen des solutions qui permettraient de faire participer plus activement le secteur privé à la prévention des crises et aux charges, notamment en déployant des efforts pour inciter davantage les créanciers et les investisseurs à mieux exploiter les informations disponibles afin d'analyser convenablement les risques et d'éviter de prendre des

risques excessifs. Le Comité a suggéré que les mesures ci-après pourraient répondre à cet objectif :

- établir des contacts plus étroits avec les créanciers privés de façon à mieux expliquer les accords appuyés par le FMI et à mettre au point des formules de financement privé qui permettraient de faire participer ces créanciers au tour de table en cas de crise;
- continuer d'étudier la possibilité d'inclure dans les contrats d'émissions obligataires des clauses stipulant que les détenteurs d'obligations doivent être représentés, en cas de non-paiement, dans les négociations en vue de la restructuration des contrats;
- étendre, en cas de besoin, le champ de la politique du FMI en matière de prêt aux pays membres ayant des arriérés, afin d'y inclure les obligations souveraines;
- encourager l'adoption de législations rigoureuses sur la faillite de manière à améliorer le fonctionnement des marchés des capitaux tant nationaux qu'internationaux;
- conseiller aux pays membres d'user de prudence en matière de garanties publiques afin de réduire le risque qu'un problème d'endettement privé ne devienne un problème de dette souveraine.



Appui du FMI à l'ajustement des pays membres

En 1997/98, le Conseil d'administration a approuvé la création de la facilité de réserve supplémentaire et passé en revue le rôle de la libéralisation des échanges dans les programmes d'ajustement appuyés par le FMI, ainsi que la politique du FMI concernant les arriérés de la dette souveraine envers les créanciers privés; il a en outre examiné le suivi par le FMI de la politique économique des pays membres après l'achèvement des programmes ayant bénéficié des concours de l'institution et fait le bilan du programme de tournées d'étude des administrateurs (encadré 9). Ses conclusions sont exposées brièvement dans le présent chapitre qui présente par ailleurs un compte rendu succinct des accords de financement (accords de confirmation, accords au titre du mécanisme élargi de crédit et accords au titre de la FASR) que le Conseil a approuvés en faveur des pays membres en 1997/98.

La facilité de réserve supplémentaire

En décembre 1997, le Conseil d'administration a créé la facilité de réserve supplémentaire (FRS), mécanisme de crédit à court terme dont l'objet est d'aider les pays membres aux prises avec des difficultés exceptionnelles de balance des paiements imputables à un important besoin de financement à court terme, par suite d'une perte de confiance du marché soudaine et perturbatrice qui provoque des tensions sur le compte de capital et les réserves de ces pays. L'aide au titre de la FRS est accordée lorsqu'il existe de bonnes raisons de croire que l'application de mesures d'ajustement vigoureuses et l'apport d'un volume suffisant de ressources financières permettront de surmonter rapidement ces difficultés. Les ressources disponibles dans le cadre des facilités du FMI sont certes accessibles à tous ses membres, mais il est probable que l'on aura recours à la FRS lorsque l'ampleur des sorties de capitaux risque de provoquer un phénomène de contagion menaçant le système monétaire international. Lorsqu'il approuve une demande d'utilisation de ses ressources au titre de la FRS, le FMI prend en considération les concours accordés par les autres créanciers. Afin de réduire au minimum l'aléa moral, les pays membres qui utilisent ces ressources sont

encouragés à faire en sorte que, jusqu'à ce que les pressions sur la balance des paiements se dissipent, les créanciers, tant officiels que privés, continuent de contribuer au financement dont ces pays ont besoin.

Le financement au titre de la FRS est offert en complément des ressources utilisables dans le cadre d'un accord de confirmation ou d'un accord élargi; il est engagé pour une période d'un an maximum et est en général mis à la disposition du pays en deux tranches au moins. La première tranche peut être décaissée à la date d'approbation de ce financement, qui coïncide normalement avec celle de l'accord correspondant.

Le FMI fixe le montant du financement au titre de la FRS en tenant compte de sa position de liquidité, ainsi que des besoins du pays en question, de sa capacité de remboursement, de la vigueur de son programme, de l'encours des crédits obtenus du FMI et de ses antécédents en ce qui concerne l'utilisation des ressources du FMI et la coopération avec cette institution aux fins de la surveillance.

Les pays membres doivent normalement rembourser leurs emprunts au titre de la FRS dans un délai d'un an à un an et demi à compter de la date du décaissement, étant entendu que le FMI peut, à leur demande, décider de prolonger ce délai d'un an maximum. Pendant l'année qui suit la date d'approbation de ces concours, les utilisateurs de la facilité sont assujettis à une commission dont le taux dépasse de 300 points de base celui qui est appliqué aux tirages sur les ressources du FMI¹¹. Ce taux est majoré de 50 points de base à l'expiration de la première année, puis tous les six mois par la suite, à concurrence de 500 points de base.

¹¹Les concours accordés par le FMI sont libellés en DTS, dont la valeur est fixée par référence à un panier composé des cinq grandes monnaies. Le taux d'intérêt du DTS, qui sert de base aux commissions à acquitter par les pays membres utilisant les crédits du FMI, équivaut à la moyenne pondérée des taux d'intérêt de certains instruments à court terme (le plus souvent des effets publics comme les bons du Trésor) sur le marché monétaire des cinq pays dont la monnaie est incluse dans le panier du DTS.

Encadré 9

Tournées d'étude des administrateurs

Un programme de tournées d'étude, effectuées par de petits groupes d'administrateurs, a été lancé pour donner à ceux-ci l'occasion de mieux appréhender les politiques et les problèmes économiques des pays membres, et de contribuer ainsi par des avis mieux informés aux débats du Conseil. En février 1998, un groupe d'administrateurs s'est rendu au Cameroun, en Côte d'Ivoire et au Mali. Des tournées d'étude avaient déjà été effectuées, en juin 1996, en Égypte, en Jordanie et en République du Yémen et, en octobre de la même année, en Géorgie, en Hongrie et en Ukraine.

Lorsqu'il a examiné, en juin 1997, le programme expérimental de tournées d'étude, le Conseil est convenu que le nombre des tournées annuelles ne devait pas être fixe, même s'il est normalement prévu d'effectuer deux fois par an un voyage dans deux ou trois pays. De nombreux administrateurs, tout en étant partisans de conserver un processus souple de sélection des pays, étaient d'avis qu'il fallait surtout visiter ceux qui appliquent un programme ou font l'objet d'une surveillance intensive, et que la présence dans le groupe d'un ou plusieurs administrateurs représentant des pays à programme serait utile.

que de prévoir des actions préalables, des critères de réalisation, des repères structurels et des revues pour suivre l'exécution de la réforme du régime de commerce, afin de faire ressortir le rôle important qu'elle joue dans la croissance économique. D'autres administrateurs ont conseillé d'appliquer avec souplesse la conditionnalité liée aux mesures commerciales en tenant compte de la situation initiale de chaque pays, ainsi que du degré d'adhésion du public et de l'attachement des autorités à la réforme. Une réforme en profondeur du régime de commerce est un processus de longue haleine qui exige de mettre en place un programme clair et complet, qui doit être porté à la connaissance du public, et d'éviter les dérapages dans son exécution.

Les administrateurs ont souligné l'importance de la synergie de la réforme budgétaire et de celle du régime de commerce. La position budgétaire ne doit pas pâtir de la libéralisation des échanges, dont les effets dépendent de la situation du pays et du dosage des mesures de réforme. Les administrateurs ont fait observer que, pour que la réforme du régime de commerce soit un succès, elle doit avoir une assise large et remplacer dès le départ les obstacles non tarifaires par des droits de douane tout en éliminant les exonérations de droits et les subventions aux échanges, autant de mesures qui renforcent en général la position budgétaire ou tout au moins évitent les pertes de recettes.

Libéralisation des échanges dans les programmes appuyés par le FMI

En octobre 1997, le Conseil a examiné un rapport des services du FMI¹² sur la réforme du régime de commerce dans les programmes d'ajustement à moyen terme appuyés par le FMI. Les administrateurs ont estimé que la libéralisation des échanges doit compléter les politiques macroéconomiques et structurelles et occuper une place de plus en plus grande dans les programmes appuyés par le FMI et destinés à encourager une croissance durable et de haute qualité; ils ont aussi estimé qu'une coopération plus étroite avec la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du commerce est importante pour réaliser cet objectif. Le FMI doit également promouvoir par sa surveillance la libéralisation des échanges dans les pays qui n'appliquent pas de programme. La réforme du régime de commerce est très utile pour encourager la transparence et la bonne gestion publique, et limiter ainsi le pouvoir discrétionnaire de l'administration, les pressions en faveur du protectionnisme et la recherche de rentes.

Comme la plupart des pays passés en revue appliquaient au départ un régime de commerce restrictif, il était à l'évidence nécessaire de libéraliser les échanges. Les administrateurs ont fait observer qu'un nombre élevé de programmes auraient dû comporter une libéralisation plus étendue et plus rapide, aussi ont-ils instamment invité les services du FMI à mettre l'accent sur la libéralisation dans les programmes à venir. Pour nombre d'entre eux, il est préférable de concentrer les mesures de libéralisation au début du programme, ainsi

Politique relative aux arriérés de la dette souveraine envers les créanciers privés

L'un des principaux résultats de l'examen de la politique du FMI relative aux arriérés de la dette souveraine vis-à-vis de créanciers privés auquel a procédé le Conseil d'administration en février 1998 a été d'insister sur une intervention des créanciers privés dès le début de la crise afin d'assurer un partage équitable des charges et de limiter l'aléa moral. Du fait de la mondialisation des marchés internationaux des capitaux et de l'amélioration de l'accès aux marchés, les capitaux privés sont une source de financement extérieur plus importante pour nombre de pays en développement, qui, dans le même temps, sont plus vulnérables aux retournements d'opinion sur les marchés. Cela souligne la nécessité de prendre des mesures énergiques dès que des difficultés se font jour, de limiter les emprunts extérieurs tant publics que privés, en particulier ceux à court terme, et de faire preuve de prudence dans l'octroi, notamment par les banques centrales, de dérogations aux immunités souveraines.

¹²Publié sous le titre *Trade Liberalization in IMF-Supported Programs* (1998) dans la collection des Études économiques et financières.

En ce qui concerne la manière dont le FMI peut réagir aux crises de liquidité qui risquent, dans les cadres juridique et institutionnel actuels, d'amener des pays membres à cesser de régler leurs obligations internationales souveraines, les administrateurs ont noté qu'il convient de concilier deux impératifs : encourager un ajustement effectif de la balance des paiements et des relations ordonnées entre les créanciers et les débiteurs et limiter l'aléa moral en ce qui concerne le comportement tant des créanciers que des débiteurs. Pour de nombreux administrateurs, il y a lieu d'examiner la possibilité d'étendre le champ d'application de la politique d'appui rapide du FMI, sous la forme de «prêts aux pays ayant des arriérés d'intérêts», c'est-à-dire continuer d'accorder un financement aux pays même lorsqu'ils sont en retard dans le règlement du service de leur dette envers certains créanciers privés. Ils ont toutefois reconnu que ces prêts devraient être limités et accordés seulement lorsqu'ils sont essentiels pour la bonne exécution du programme d'ajustement des pays membres, lorsque les pays ont commencé à négocier une restructuration de leur dette avec leurs créanciers privés et lorsqu'il existe des indices précis que l'emprunteur souverain et ses créanciers privés négocieront de bonne foi un plan de restructuration. Tous les tirages dans le cadre de programmes d'ajustement appuyés par le FMI par des pays ayant des arriérés de dette souveraine envers des créanciers privés devraient faire l'objet d'un examen afin que le Conseil d'administration puisse suivre de près les évolutions imprévues — y compris les actions en justice — qui peuvent survenir dans les relations entre ces pays et leurs créanciers. Certains administrateurs se sont opposés à l'octroi de prêts à des pays ayant des arriérés, du moins en l'absence de mesures de protection supplémentaires, car cette stratégie présente à leurs yeux le risque que tel ou tel créancier au comportement procédurier intente une action en justice, affectant ainsi le dispositif de sauvegarde des ressources du FMI.

Les administrateurs ont noté que les participants au marché peuvent estimer que, dans la mesure où ils sont tolérés, les arriérés envers les détenteurs d'obligations ou d'autres créanciers privés dans le cadre de programmes d'ajustement appuyés par le FMI réduisent le coût d'une défaillance pour les débiteurs et créent ainsi un aléa moral dont ces derniers peuvent profiter. Cependant, ils ont estimé que, même si des prêts étaient accordés à des pays ayant des arriérés, le coût d'une défaillance demeurerait élevé pour les débiteurs et que la conditionnalité du FMI limiterait efficacement l'aléa moral dont ils pourraient tirer parti.

Les administrateurs ont procédé à un premier examen de trois propositions visant à améliorer les mécanismes utilisables actuellement pour résoudre les crises de liquidité des emprunteurs souverains. En ce qui concerne la première proposition, qui consiste à modi-

fier les dispositions légales des contrats d'obligations, un certain nombre d'administrateurs ont indiqué que l'adoption de règles de répartition, du principe de la représentation collective des détenteurs d'obligations et de majorités qualifiées pourrait contribuer sensiblement à une résolution ordonnée des crises de liquidité. Cependant, les administrateurs ont noté que les marchés n'ont pas réagi aux propositions des suppléants du Groupe des Dix dans ce domaine, aussi plusieurs d'entre eux ont-ils estimé que des progrès ne pourront être accomplis sans une certaine forme d'action officielle, peut-être sous l'impulsion des grands pays industrialisés emprunteurs, qui pourraient inclure ces clauses dans leurs propres émissions obligataires. S'agissant de la deuxième proposition, à savoir la création d'un mécanisme de mise en faillite des emprunteurs souverains, la plupart des administrateurs ont continué de penser que le processus serait lourd et peu pratique, et qu'il n'est pas opportun de donner suite à ce projet. Enfin, les administrateurs ont examiné la possibilité de modifier l'alinéa *b*) de la section 2 de l'article VIII des Statuts afin de permettre au FMI d'approuver une suspension temporaire des poursuites engagées par un créancier, ce qui protégerait les pays membres d'une action en justice dans le contexte de l'octroi par le FMI de prêts à des pays ayant des arriérés. D'après les administrateurs, cette proposition soulève des questions complexes — notamment de procédure et d'interprétation — qui devront être approfondies avant de poursuivre l'examen de ce dossier.

Suivi après les programmes

En octobre 1997, le Conseil d'administration a examiné une proposition visant à permettre au FMI de continuer à suivre la politique économique des pays membres une fois achevée l'exécution d'un programme d'ajustement appuyé par le FMI, en cas d'utilisation très élevée des ressources de l'institution. Les administrateurs ont dans l'ensemble été favorables à l'application d'une politique de cette nature lorsque l'encours des crédits du FMI se maintenait au-delà de 300 % de la quote-part des pays membres concernés. Ils ont demandé aux services du FMI d'étudier les modalités qui pourraient être adoptées pour assurer un tel suivi dans le cas d'une utilisation des ressources du FMI inférieure à 300 % de la quote-part et proposé à cet égard des directives qui pourraient faire l'objet d'un examen plus approfondi.

Utilisation des mécanismes du FMI par les pays membres

En 1997/98, le FMI a approuvé neuf accords de confirmation, ainsi que quatre accords au titre du mécanisme élargi de crédit et huit accords au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée. Les accords approuvés en faveur de la Corée comportaient des

décaissements dans le cadre de la facilité de réserve supplémentaire (voir *supra*) récemment créée. Quatre tirages ont également été réalisés au titre de la politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit.

- *Les accords de confirmation*, dont la durée est en général d'un à deux ans, portent à la fois sur la politique macroéconomique et la politique structurelle. Les tirages prennent le plus souvent la forme de versements trimestriels. Les remboursements sont effectués en huit versements trimestriels, dont le premier à lieu trois ans et un trimestre après chaque tirage.
- *Les accords au titre du mécanisme élargi de crédit* appuient des programmes à moyen terme : leur durée est en général de trois ans (et peut aller jusqu'à quatre dans des cas exceptionnels). D'ordinaire, les programmes énoncent des objectifs généraux pour la période triennale, ainsi que des dispositions précises pour la première année; les mesures relatives aux années suivantes sont définies au cours des revues des programmes. Les remboursements s'effectuent sur une période allant de quatre ans et demi à dix ans.
- *Les accords au titre de la facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR)* apportent un soutien, sous forme de prêts très concessionnels, aux pays membres à faible revenu en proie à des difficultés persistantes de balance des paiements. Avec l'aide des services du FMI et de la Banque mondiale, les membres admissibles désireux d'utiliser les ressources de la FASR doivent présenter dans un document-cadre de politique économique (DCPE) un programme d'ajustement triennal. Actualisé chaque année, le DCPE décrit les objectifs économiques, la politique macroéconomique et les mesures structurelles adoptés par les autorités pour la durée du programme, ainsi que les besoins de financement extérieur correspondants et les principales sources de financement. Les prêts FASR sont décaissés tous les six mois et remboursés en dix versements semestriels égaux sur une période comprise entre cinq ans et demi et dix ans après la date de chaque décaissement. Le taux d'intérêt des prêts FASR est de 0,5 % par an.
- *L'aide d'urgence* permet aux pays membres de surmonter des difficultés de balance des paiements imputables à des catastrophes naturelles ou à un récent conflit; elle est en général limitée à 25 % de la quote-part et n'est accordée que si le pays entend conclure sans trop tarder un accord de confirmation, un accord élargi ou un accord FASR. Les remboursements sont effectués en huit versements trimestriels qui débutent trois ans et trois mois après le tirage.

Albanie

Appui financier. Le 7 novembre 1997, le FMI a approuvé un crédit de 8,8 millions de DTS au titre de l'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit.

Objectifs du programme. Limiter la chute du PIB réel à 8 % en 1997 et atteindre une croissance réelle de 12 % en 1998; contenir le taux d'inflation annuel à 51–54 % en 1997 et le ramener à 15–20 % en 1998; maintenir les réserves internationales brutes à un niveau équivalant à 3,5 mois d'importations tout au long de 1998.

Politique économique. La politique budgétaire vise à limiter à 13 % du PIB le déficit financé sur ressources intérieures en 1997, et à le ramener à moins de 10 % en 1998, en rétablissant dans un premier temps le recouvrement des impôts, puis en l'améliorant, en relevant les taux d'imposition (forte hausse en particulier de la TVA) et en comprimant les dépenses, notamment par des réductions d'effectifs dans la fonction publique. La Banque d'Albanie contribuera à la lutte contre l'inflation en maintenant une politique monétaire suffisamment rigoureuse. Dans le cadre du programme, les autorités prévoient une vaste panoplie de réformes structurelles, et comptent en particulier avancer dans la privatisation ou la liquidation de deux des trois banques commerciales d'État, fermer les sociétés qui ont monté des opérations pyramidales, réformer la fonction publique, reprendre la privatisation des entreprises et créer un marché opérationnel pour les terres agricoles. À court terme, le filet de protection sociale est temporairement élargi, les pouvoirs publics accélérant les versements d'aide sociale et instituant des programmes de travaux publics ou d'utilité collective pour les bénéficiaires de l'aide sociale aptes au travail.

Argentine

Appui financier. Le 4 février 1998, le FMI a approuvé un crédit triennal de 2,1 milliards de DTS au titre du MEDC. Les autorités ont annoncé leur intention de considérer cet accord comme une mesure de précaution et de n'utiliser ces ressources qu'en cas de conjoncture extérieure défavorable.

Objectifs du programme. Consolider les progrès macroéconomiques et structurels enregistrés ces dernières années par un nouveau renforcement de la situation budgétaire et la réalisation du programme de réformes structurelles. Ramener le déficit global de l'administration fédérale de l'équivalent de 1,4 % du PIB en 1997 à 1 % en 1998 et à 0,3 % d'ici l'an 2000. Raffermer la confiance grâce au maintien d'un système financier solide dans le cadre du dispositif de caisse d'émission et prévoir un volant de liquidité suffisant pour compenser éventuellement le rôle limité de prêteur en dernier ressort joué par la banque centrale en cas de crise.

Politique économique. Le programme prévoit la mise en place d'une réforme du marché du travail avant le milieu de 1998. Une réforme fiscale globale a pour objectif d'améliorer l'efficacité et l'équité du régime fiscal et de favoriser la compétitivité de l'économie. Une réforme de la procédure budgétaire vise à promouvoir la

transparence et l'efficacité des dépenses publiques, notamment en élargissant la portée du budget, en passant à un processus pluriannuel, en évaluant tous les ans le coût des incitations et avantages fiscaux et en établissant des indicateurs de l'efficacité des dépenses. Dans le domaine des soins de santé, le cadre réglementaire régissant les prestataires privés de soins de santé sera révisé et la réorganisation du système d'assurance maladie pour les retraités et des services sanitaires gérés par les syndicats sera achevée. L'État entend poursuivre la restructuration des programmes sociaux afin de mieux cibler les ressources budgétaires vers les groupes vulnérables. Dans le cadre d'un vaste plan de réforme de la justice, le programme comprend aussi des mesures destinées à modifier la procédure judiciaire afin d'accélérer le règlement des litiges fiscaux et de renforcer les garanties juridiques dont peuvent bénéficier les opérateurs sur le marché du crédit.

Arménie

Appui financier. Le 24 juin 1997, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel, de 33,8 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Réaliser une croissance du PIB réel de 6 % en 1997, ramener l'inflation au-dessous de 10 % et porter les réserves brutes à l'équivalent de 2,8 mois d'importations.

Politique économique. La politique budgétaire vise à ramener le déficit global au-dessous de 7 % du PIB en 1997 en accroissant les recettes par la poursuite du renforcement de l'administration fiscale, l'application intégrale du mécanisme de paiement des arriérés fiscaux, l'établissement d'un cadre juridique permettant de recouvrer effectivement les impôts et l'adoption d'une série de mesures destinées à rationaliser et à simplifier la structure de plusieurs impôts importants. En outre, afin de réduire encore les dépenses courantes pour les ramener à 18,5 % du PIB, les autorités prévoient d'éliminer les subventions aux prix non limitatives dont bénéficient des groupes privilégiés, de comprimer les dépenses militaires et d'abaisser les paiements d'intérêts. La politique monétaire s'inscrit dans la logique des objectifs d'inflation fixés par le programme.

Les autorités sont déterminées à accélérer l'application des réformes structurelles, dont certaines sont en voie d'exécution dans le secteur bancaire et l'administration fiscale. En outre, le programme de 1997 prévoit de poursuivre les privatisations dans le cadre d'une triple stratégie destinée à jeter les bases d'une croissance soutenue, à améliorer la discipline financière grâce à la restructuration des entreprises et à réformer les secteurs de l'énergie, de la santé et de l'éducation. Pendant la période couverte par le programme, les autorités se sont par ailleurs engagées à prendre plusieurs mesures visant à affiner le ciblage des prestations sociales, afin de lutter contre la pauvreté et d'améliorer la répartition des revenus.

Azerbaïdjan

Appui financier. Le 22 décembre 1997, le FMI a approuvé un crédit de 48,7 millions de DTS. Sur ce total, 29,2 millions de DTS doivent être décaissés en deux versements semestriels égaux dans le cadre d'un deuxième accord FASR et 17,5 millions de DTS au titre de la deuxième année d'un accord MEDC.

Objectifs du programme. Accélérer le passage à l'économie de marché et mettre en valeur les ressources pétrolières du pays, sans porter préjudice au reste de l'économie. Recourir à des mesures tant macroéconomiques que structurelles pour atténuer les pressions de la demande intérieure et encourager l'épargne nationale. Appliquer des politiques axées sur l'offre pour lever les obstacles au développement du secteur non pétrolier hérités de l'époque de la planification. Prendre des mesures budgétaires pour ramener le déficit des administrations publiques à moins de 1 % du PIB, au cours des trois prochains exercices. Utiliser la politique monétaire pour maintenir l'inflation à un faible niveau. En 1998, il est prévu de porter la croissance à 7 %, tout en contenant l'inflation en deçà de 5 % et en limitant le déficit extérieur courant à 27 % du PIB (compte tenu des importations liées au développement du secteur pétrolier).

Politique économique. Une priorité élevée est accordée à la réforme de la gestion du secteur public et à la restructuration ou à la privatisation des banques, ainsi qu'à un processus équitable de privatisation des entreprises et des terres. Le secteur public est réorganisé dans le cadre d'un programme général visant à mettre un terme aux activités commerciales et industrielles de l'État et à privilégier ses fonctions de réglementation et d'élaboration de la politique économique, c'est-à-dire le rôle qu'il doit jouer dans une économie de marché. L'objectif est d'établir une fonction publique moderne, efficace et compétente, capable de gérer les ressources publiques, ainsi qu'un cadre juridique et un appareil judiciaire efficaces et équitables qui puissent faire respecter les contrats et le droit de propriété. Plus de 70 % des entreprises d'État (classées selon la valeur des actifs et le taux d'emploi) seront privatisées d'ici à l'an 2000. Face aux difficultés d'accès aux soins et à la détérioration de leur qualité, le gouvernement est déterminé à entreprendre des réformes d'envergure dans le secteur social.

Bolivie

Appui financier. Le 10 septembre 1997, le FMI a approuvé le troisième prêt annuel, de 33,7 millions de DTS, au titre de la FASR, ainsi qu'une prorogation de la période d'engagement jusqu'à la fin de septembre 1998. Pour l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTÉ, se reporter au chapitre IX.

Objectifs du programme. Parvenir à un taux plus élevé de croissance économique durable et combattre la pauvreté, tout en s'acheminant vers une baisse de l'inflation et une position viable de balance des paiements;

même si le programme de capitalisation et de privatisation et la réforme des retraites doivent aider à atteindre ces objectifs, les réformes entraîneront un surcroît de dépenses budgétaires au cours des prochains exercices. Élaborer par conséquent une politique budgétaire susceptible d'absorber progressivement ces dépenses de façon à ce que l'épargne intérieure continue d'augmenter et les marchés locaux des capitaux à se développer. Renforcer en outre les programmes sociaux afin de réduire encore la pauvreté. Ramener l'inflation à 7 % et réaliser une croissance du PIB de 5 %.

Politique économique. On s'attend à ce que le déficit du secteur public se creuse entre 1996 et 1997-98, avant de revenir à son niveau de 1996 au début de la prochaine décennie. Sur le front structurel, les pouvoirs publics entendent poursuivre les privatisations. Ils se sont engagés à adopter à partir du milieu de 1998 les normes du Comité de Bâle sur la pondération des actifs bancaires en fonction des risques, et à faire passer à compter de 1999 le ratio minimum fonds propres/actifs pondérés en fonction des risques de 8 à 10 %. La Direction des pensions veille à ce que les nouvelles caisses de retraite privées soient en mesure de jouer un rôle efficace d'intermédiation financière. Pour améliorer la gestion publique et responsabiliser davantage les pouvoirs publics, les réformes de la justice, de la fonction publique et des douanes sont intensifiées. Les autorités continuent de renforcer les organismes de réglementation du secteur des services publics et prévoient de lancer un programme destiné à améliorer le cadastre et le registre du commerce. Elles poursuivent aussi la réforme de l'éducation, instaurent un régime national de santé couvrant en particulier les mères, les nourrissons et les personnes âgées dans les zones urbaines et rurales défavorisées, accélèrent l'établissement de titres de propriété foncière pour garantir les droits des petits agriculteurs et augmentent les investissements en infrastructure rurale.

Burkina Faso

Appui financier. Le 8 septembre 1997, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel, de 13,3 millions de DTS, au titre de la FASR. Pour l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, se reporter au chapitre IX.

Objectifs du programme. Augmenter à nouveau le ratio recettes budgétaires/PIB et accélérer les réformes structurelles. Atteindre une croissance du PIB réel de plus de 6 %, contenir l'inflation à 3 % et ramener le déficit extérieur courant à 10,5 % du PIB. Améliorer la qualité des statistiques économiques.

Politique économique. En 1997, la politique budgétaire vise à faire passer l'excédent primaire à 1,9 % du PIB en portant le ratio recettes/PIB à 12,9 % sous l'effet (en année pleine) de la majoration de 15 à 18 % en septembre 1996 du taux de la TVA et de la poursuite des efforts en vue d'accroître les recettes douanières. L'informatisation du cycle budgétaire permettra

d'améliorer le suivi des dépenses budgétaires. L'objectif de la politique monétaire est de contenir l'expansion du crédit bancaire, dans la logique des objectifs du programme en matière d'inflation.

Les réformes structurelles visent à accélérer les privatisations et à définir une stratégie en vue d'ouvrir le capital des entreprises de services publics, à réformer la justice, ainsi qu'à libéraliser les secteurs du riz et du sucre, à éliminer les obstacles non tarifaires aux échanges de produits agricoles et à restructurer le secteur du coton en renforçant le rôle des coopératives agricoles. En ce qui concerne les besoins sociaux, le gouvernement a fixé des objectifs quantitatifs dans les secteurs de l'éducation et de la santé pour remédier aux grandes déficiences du passé. Le taux de scolarisation dans les écoles primaires, celui des filles en particulier, augmentera progressivement, tout comme le nombre des centres de santé.

Cameroun

Appui financier. Le 20 août 1997, le FMI a approuvé un prêt triennal de 162,1 millions de DTS au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Mettre l'économie sur un sentier de croissance durable et rétablir la viabilité tant intérieure qu'extérieure, une volonté ferme et durable d'engager des réformes afin de valoriser les ressources considérables du pays étant nécessaire pour reconstruire l'infrastructure physique et économique. Au cours de la période triennale, viser une croissance annuelle du PIB réel d'au moins 5 %, limiter à 2 % la hausse annuelle des prix à la consommation en moyenne et stabiliser le déficit extérieur courant à 2 % du PIB.

Politique économique. Le programme est axé sur un ensemble de réformes structurelles ayant pour objet de réduire le poids du secteur public dans l'économie, de libéraliser les secteurs de l'énergie et des transports, de développer le marché des capitaux et de consolider les gains de compétitivité extérieure. Les principales mesures à l'appui de la stratégie à moyen terme visent à maintenir la compétitivité extérieure par des réformes structurelles de nature à renforcer l'efficacité, à réduire les déséquilibres budgétaires grâce à une hausse régulière du ratio recettes non pétrolières/PIB et à maîtriser rigoureusement les dépenses, ainsi qu'à améliorer l'efficacité du régime fiscal par une application rigoureuse de la législation fiscale, la lutte contre la fraude et la corruption, l'établissement d'une TVA, la rationalisation de l'impôt sur le revenu, la réforme de la fiscalité forestière et agricole et l'élimination progressive des taxes à l'exportation. Le nouveau régime fiscal forestier et l'obligation de soumettre des plans viables de gestion sylvicole pour obtenir des concessions contribueront à la préservation de l'environnement. Parmi les autres priorités, on note l'accroissement des dépenses sociales, celles de santé et d'éducation en

particulier, la remise en état des infrastructures, l'accélération de la réforme des entreprises d'État et l'achèvement de celle du secteur financier (compagnies d'assurances et régime de sécurité sociale inclus), ainsi que l'amélioration de la gestion et de l'efficacité du secteur public.

Cap-Vert

Appui financier. Le 20 février 1998, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'une durée de quatorze mois et d'un montant de 2,1 millions de DTS. Les autorités ont indiqué leur intention de considérer cet accord comme une mesure de précaution et de n'utiliser ces ressources qu'en cas de conjoncture défavorable.

Objectifs du programme. Atteindre une croissance du PIB réel de 4 % en 1998 et un taux d'inflation moyen de 3,5 %. Parvenir à un déficit extérieur courant (hors transferts) de 15,7 % du PIB en 1998 et, grâce à un durcissement de la politique de finances publiques, ramener le déficit budgétaire global de 15 % du PIB (selon les estimations) en 1997 à 8,7 % en 1998.

Politique économique. Les autorités prévoient de renforcer l'exécution du budget par des mesures administratives. Par ailleurs, elles maintiendront un taux de change fixe, suivant ainsi une politique monétaire qui leur permettra de concilier les besoins de crédit du secteur privé avec les objectifs d'accumulation de réserves fixés par le programme. Elles libéraliseront le régime de commerce en remplaçant les derniers contingents d'importation par des droits de douane, puis en les rationalisant et en les abaissant dans leur ensemble. Les objectifs de nature sociale et de lutte contre la pauvreté seront atteints grâce à une croissance plus forte, une inflation plus faible et une aide budgétaire continue aux programmes visant à améliorer l'éducation et les soins de santé primaires.

Corée

Appui financier. Le 4 décembre 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation triennal d'un montant de 15,5 milliards de DTS en suivant la procédure accélérée établie dans le cadre du mécanisme de financement d'urgence. Le 18 décembre, le Conseil d'administration a achevé sa première revue de l'accord et a permis à la Corée d'utiliser les ressources de la facilité de réserve supplémentaire, la Corée étant le premier pays membre à bénéficier d'une aide au titre de cette facilité.

Objectifs du programme et politique économique. Pour de plus amples détails, se reporter au chapitre V.

Côte d'Ivoire

Appui financier. Le 17 mars 1998, le FMI a approuvé un crédit triennal de 285,8 millions de DTS au

titre de la FASR. Pour l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, se reporter au chapitre IX.

Objectifs du programme. Dans le cadre de la stratégie d'ajustement à moyen terme pour 1998–2000, réaliser une croissance du PIB réel de 6 % par an, afin que le revenu par habitant augmente de plus de 2 % par an; maintenir l'inflation à 3 % par an, dans la logique du régime de taux de change fixe; ramener le déficit extérieur courant à 2 % du PIB d'ici à l'an 2000. Parvenir dans ce délai à un quasi-équilibre budgétaire, puis à un excédent; adopter des réformes structurelles pour promouvoir l'essor et l'investissement du secteur privé, et faire reculer la pauvreté, notamment par des mesures bien ciblées dans le domaine de l'éducation et de la santé.

Politique économique. Pour assainir les finances publiques, les autorités consolideront les résultats obtenus sur le plan des recettes en améliorant l'administration des impôts et des douanes, en réduisant les exonérations et en continuant de combattre la fraude et l'évasion. En outre, elles suivront une politique de dépenses prudente, tout en prévoyant des crédits suffisants pour les services de santé et d'éducation de base et l'entretien de l'infrastructure. La politique monétaire — conduite au niveau régional — sera compatible avec le régime de taux de change fixe et ira dans le sens d'une nouvelle amélioration de la position extérieure nette de la zone franc CFA.

S'agissant des réformes structurelles, la libéralisation des échanges sera poursuivie dans le cadre d'accords régionaux et les privatisations accélérées avec la vente de quinze entreprises en 1998. Les autorités prévoient de libéraliser intégralement la commercialisation du café et du cacao, en commençant par celle du café en octobre 1998. Pour réduire la pauvreté, les dépenses publiques continueront d'être réorientées vers les secteurs de l'éducation et de la santé, un dispositif étant établi pour suivre les indicateurs de pauvreté.

Djibouti

Appui financier. Le 21 mai 1997, le FMI a approuvé une demande en vue de proroger un accord de confirmation d'un montant de 4,6 millions de DTS jusqu'à la fin de mars 1998 et d'accroître ce montant de 2 millions de DTS. Une nouvelle prorogation jusqu'à la fin de juin 1998 a été approuvée en mars dernier.

Objectifs du programme. Retrouver la maîtrise de la situation budgétaire et appliquer des mesures structurelles dans un certain nombre de domaines afin d'améliorer la capacité de réaction de l'offre, ainsi que la compétitivité de l'économie.

Politique économique. Les autorités redoubleront d'efforts pour réduire encore les dépenses courantes et améliorer le système fiscal, ainsi que l'ensemble du cadre réglementaire dans lequel s'inscrivent les activités économiques, utiliser avec plus de souplesse les facteurs de production et établir un climat

propice à la reprise de l'investissement, tout en créant des emplois.

Estonie

Appui financier. Le 17 décembre 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'une durée de quinze mois et d'un montant de 16,1 millions de DTS. Les autorités ont indiqué leur intention de considérer cet accord comme une mesure de précaution et de n'utiliser ces ressources qu'en cas de conjoncture extérieure défavorable.

Objectifs du programme. Réaliser une croissance annuelle du PIB réel de plus de 5 % et ramener l'inflation à 8 % en 1998. Réduire les pressions de la demande, porter l'excédent des administrations publiques à 1,8 % du PIB et comprimer le déficit extérieur courant.

Politique économique. Le programme comporte trois volets : durcir la politique budgétaire pour contenir la demande intérieure, adopter des mesures monétaires (dont le nombre est limité du fait de la caisse d'émission) en vue de réduire le taux d'expansion du crédit et de relever les normes prudentielles du système bancaire tout en intensifiant la surveillance du système financier et accélérer les réformes structurelles afin d'améliorer la productivité et d'accroître l'épargne privée. Sur le plan budgétaire, on s'attend à ce que les recettes fiscales continuent de progresser grâce à la poursuite de l'expansion économique, à quelques nouvelles mesures fiscales et à un renforcement de l'administration de l'impôt. Dans le même temps, le ratio dépenses des administrations publiques/PIB diminuera.

Les autorités renforceront les mesures destinées à limiter la croissance du crédit intérieur et à améliorer la solidité du système financier, notamment en relevant les ratios de fonds propres, ainsi que le niveau de réserves obligatoires des banques. Les normes de fonds propres des banques seront durcies et une réglementation prudentielle appliquée aux opérations consolidées des banques et de leurs filiales financières non bancaires. Les autorités entendent surveiller plus activement le secteur financier, afin de réduire les risques systémiques et de resserrer le contrôle des banques et des institutions financières non bancaires, et mettre en œuvre des mesures propres à raffermir les marchés des titres et des capitaux. Les autres réformes structurelles visent à accélérer la privatisation des entreprises et la réforme foncière, améliorant ainsi les perspectives de croissance non inflationniste en réduisant au minimum les distorsions et en allégeant les contraintes qui pèsent sur la production potentielle.

Ghana

Appui financier. Le 23 mars 1998, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel, de 82,2 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Assurer un climat de stabilité macroéconomique propice à une croissance tirée par le secteur privé et, ce faisant, créer des emplois, accroître les revenus et réduire la pauvreté. Atteindre une croissance annuelle du PIB réel de 5,6 %, soit 2,5 % par habitant, ramener l'inflation à 11 % avant la fin de 1998, puis la réduire de moitié (5,5 %) d'ici à la fin de 1999, et contenir le déficit extérieur courant à 7,3 % du PIB en 1998, tout en maintenant les réserves officielles brutes à un niveau équivalent à 2,7 mois d'importations.

Politique économique. Les autorités renforceront l'assainissement budgétaire engagé en 1997 et relèveront les recettes fiscales d'environ 1 % du PIB en 1998, notamment en améliorant le recouvrement de la taxe sur les ventes, en instaurant une taxe sur la valeur ajoutée à compter du 1^{er} décembre 1998 et en intensifiant la réforme de la fiscalité. Elles comptent réduire l'inflation en maîtrisant l'expansion de la masse monétaire, toute réduction des taux d'intérêt étant alors subordonnée à une modération des anticipations inflationnistes, et entreprendre des réformes structurelles pour accroître l'investissement privé et améliorer l'allocation des ressources, déréglementer encore les secteurs du pétrole et du cacao, mener avec fermeté le programme de désengagement de l'État, libéraliser le secteur financier et réorganiser la fonction publique et les établissements publics autonomes.

Guinée

Appui financier. Le 3 avril 1998, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel, de 23,6 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Appliquer des politiques financières rigoureuses et de nouvelles réformes structurelles pour consolider la stabilisation en cours et créer un climat propice à une croissance économique durable et diversifiée. Parvenir à une croissance réelle de 5 %, ramener l'inflation à 3,5 %, contenir le déficit extérieur courant à 7,7 % du PIB (hors transferts officiels) et porter les réserves officielles brutes à l'équivalent de 3,4 mois d'importations.

Politique économique. Sur le plan budgétaire, il est notamment prévu, afin de porter les recettes totales à 11,6 % du PIB, d'améliorer l'administration fiscale et douanière, de faire respecter les textes sur la TVA, de mettre en place une contribution foncière unifiée et d'abaisser le seuil de la TVA applicable aux entreprises du secteur des services. Davantage de crédits seront affectés aux secteurs prioritaires (santé, enseignement primaire, réseau routier et développement rural) et des fonds locaux de contrepartie suffisants seront mobilisés pour les projets d'investissement financés sur ressources extérieures. La gestion du budget sera réorganisée dans le sens de l'efficacité et de la transparence et un nouveau système informatisé de contrôle des dépenses mis en place. La politique

monétaire est conçue de manière à soutenir le secteur extérieur et à atteindre les objectifs d'inflation. La surveillance bancaire sera renforcée et les règles prudentielles appliquées plus rigoureusement. Les réformes structurelles visent notamment à accélérer les privatisations, la restructuration du secteur public et la réforme de la justice, à améliorer l'efficacité de la fonction publique, à étendre le programme de réduction des coûts des entreprises publiques aux secteurs des industries extractives et de l'énergie, à préparer un calendrier de désengagement de l'État d'ici à la fin de juin 1998 et à renforcer le cadre juridique des activités des entreprises en créant un tribunal d'arbitrage et en rehaussant la transparence et l'efficacité du système judiciaire. Les autorités continueront de réorienter les ressources vers l'enseignement primaire et de relever les dépenses non salariales au titre de la santé.

Guinée-Bissau

Appui financier. Le 25 juillet 1997, le FMI a approuvé le troisième prêt annuel, de 4,7 millions de DTS, au titre de la FASR. La durée de l'accord a été prolongée jusqu'à la fin de mars 1998 et le montant initialement prévu accru de 1,1 million de DTS.

Objectifs du programme. Maintenir le taux annuel de croissance à 5 %, ramener le taux annuel moyen d'inflation de 51 % en 1996 à 6 % en 1999 et réduire le déficit extérieur courant (hors dons) de 5 points pour le faire tomber à 16 % du PIB d'ici à 1999. Maintenir l'investissement à 22 % du PIB, tout en améliorant l'efficacité, en faisant passer l'épargne intérieure brute à 4 % du PIB (selon les projections) en 1999.

Politique économique. La politique budgétaire jouera un rôle clé dans la politique économique des autorités avec un double objectif : accroître encore l'excédent primaire courant par une augmentation du ratio recettes/PIB et réformer le système fiscal. Les autorités comptent instituer une taxe générale sur les ventes, lancer une vaste réforme tarifaire, réduire les taxes à l'exportation et réviser les droits d'accise, en particulier sur le pétrole. Du côté des dépenses, le programme vise à contenir les dépenses non essentielles et à rationaliser davantage la fonction publique. Il est prévu de renforcer considérablement la procédure budgétaire, tous les engagements de dépenses devant être soumis à l'autorisation préalable de la Direction du budget du Ministère des finances. Dans le domaine monétaire, la politique de crédit intérieur demeurera rigoureuse afin de juguler l'inflation. Les réformes structurelles visent à accélérer la privatisation des entreprises publiques, à accroître l'efficacité du secteur de l'énergie, à renforcer le rôle du secteur privé dans l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière, à améliorer les services sociaux et à réorganiser la fonction publique.

Guyana

Pour l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, se reporter au chapitre IX.

Indonésie

Appui financier. Le 5 novembre 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation triennal d'un montant de 7,3 milliards de DTS en suivant la procédure accélérée établie dans le cadre du mécanisme de financement d'urgence. Le 15 juillet 1998, le FMI a majoré ce montant de 1 milliard de DTS.

Objectifs du programme et politique économique. Pour de plus amples détails, se reporter au chapitre V.

Lettonie

Appui financier. Le 10 octobre 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'une durée de dix-huit mois et d'un montant de 33 millions de DTS. Les autorités ont indiqué leur intention de considérer cet accord comme une mesure de précaution et de n'utiliser ces ressources qu'en cas de conjoncture extérieure défavorable.

Objectifs du programme. Parvenir à une croissance du PIB réel de 4 % pour 1997 et de 5 % pour 1998, abaisser le taux d'inflation annuel à 9 % en 1997 et à 7 % en 1998 et faire tomber le déficit extérieur courant à 6,1 % du PIB en 1997, puis à 4,9 % en 1998. Porter les réserves internationales brutes à un niveau équivalent à trois mois d'importations en 1997 et en 1998. Ramener le déficit budgétaire des administrations publiques à 0,9 % du PIB en 1997 et à 0,5 % en 1998.

Politique économique. Le programme vise principalement à accélérer les réformes structurelles et, en particulier, à achever la privatisation des entreprises, ainsi qu'à renforcer et étendre l'application des droits afférents à la propriété (en vue de faire de la Lettonie une véritable économie de marché), à encourager les restructurations et à stimuler l'épargne et l'investissement intérieur et extérieur. Presque toutes les entreprises restées dans le portefeuille de l'État, y compris les grandes sociétés, seront privatisées d'ici au milieu de 1998, des mesures étant par ailleurs prises pour résoudre la question des arriérés des comptes clients et s'assurer que les tarifs de l'énergie soient fixés de manière à récupérer les coûts. Il est aussi prévu de faire avancer d'autres réformes structurelles, portant notamment sur l'établissement du cadastre et l'allègement de la réglementation des entreprises. La libéralisation des échanges sera poursuivie et un projet de loi réduisant à nouveau sensiblement les droits de douane sur les produits agricoles sera déposé devant le Parlement d'ici au milieu de 1998. Des mesures destinées à améliorer l'administration de l'impôt et l'efficacité des dépenses, y compris une réforme de la fonction publique, permettront d'affecter davantage de ressources aux services sociaux et à l'infrastructure. Les

autorités amélioreront l'efficacité des dépenses sociales, en procédant notamment à une réforme du régime national d'assurance-maladie.

Mauritanie

Appui financier. Le 14 juillet 1997, le FMI a approuvé le troisième prêt annuel, de 14,3 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Réaliser une croissance du PIB réel de 4,9 % en 1997, maintenir l'inflation à 5 % et limiter le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à 5,5 % du PIB. Dégager un excédent global du budget des administrations publiques de 4,1 % du PIB en 1997, en continuant de rationaliser et de maîtriser les dépenses et en contenant la baisse — imputable surtout à une diminution des redevances halieutiques — du ratio recettes totales/PIB.

Politique économique. La politique monétaire prévue par le programme s'inscrit dans la logique des objectifs d'inflation et de balance des paiements. Les pouvoirs publics ont engagé un certain nombre d'actions en vue de réformer le cadre légal, judiciaire et réglementaire (et, notamment, d'accélérer la procédure de création des entreprises et d'encourager le secteur privé à investir dans les industries extractives). Une législation destinée à promouvoir la participation du secteur privé, en particulier dans les secteurs des transports et des services publics, était en cours de rédaction. Les autorités étaient déterminées à assurer un niveau minimum de dépenses de santé et d'éducation et continuaient d'améliorer la qualité et la portée des services dans ces secteurs.

Mongolie

Appui financier. Le 30 juillet 1997, le FMI a approuvé un prêt triennal de 33,4 millions de DTS au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Faire passer l'inflation en deçà de 10 %, atteindre une croissance réelle de 6 % par an et porter les réserves internationales brutes à l'équivalent de plus de 15 semaines d'importations. Ramener le déficit budgétaire à 6 % du PIB d'ici à l'an 2000 et accroître l'épargne nationale à moyen terme. Rééquilibrer les finances publiques en réduisant la taille du secteur public et en réformant l'administration publique et la fiscalité.

Politique économique. Les objectifs de la politique monétaire sont de maintenir à un niveau positif les taux d'intérêt réels sur les effets de la banque centrale et de limiter le recours des banques commerciales au crédit de la banque centrale à des opérations de refinancement et de réescompte. Par suite de la restructuration bancaire, dont le coût initial devait être élevé, et de l'élimination des droits d'importation, deux éléments fondamentaux de la stratégie de réforme, le déficit budgétaire passerait, selon les projections, à 10,5 % en

1997. Néanmoins, il sera sensiblement réduit en 1998, à mesure que le coût de la restructuration bancaire diminuera et que d'autres réformes fiscales entreront progressivement en vigueur. La réforme de l'administration publique vise à renforcer le contrôle et la responsabilisation dans le domaine des dépenses en vue de créer un climat propice à la décentralisation du processus décisionnel. Les autorités sont résolues à réformer les secteurs de l'éducation et de la santé afin d'améliorer la prestation des services et à réorganiser d'autres volets du régime de protection sociale pour en affiner le ciblage et réduire les coûts budgétaires.

Mozambique

Appui financier. Le 23 juin 1997, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel, de 25,2 millions de DTS, au titre de la FASR. Pour l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, se reporter au chapitre IX.

Objectifs du programme. Pour 1997, accroître le PIB (hors énergie) de 5 % et le PIB total de 6 %, ramener l'inflation en fin de période à 14 % et porter les réserves internationales brutes à l'équivalent de 5 mois d'importations de biens et de services, non compris les revenus des facteurs.

Politique économique. Le programme prévoit une politique monétaire rigoureuse et le maintien d'un régime de taux de change flottant. La politique budgétaire vise à renforcer l'administration de l'impôt, à réduire les exonérations et à moderniser les systèmes d'imposition directe et indirecte pour encourager le civisme fiscal et supprimer les distorsions. Les pouvoirs publics poursuivront leur programme de privatisation, qui sera mené à bien d'ici au milieu de 1999. Une autre priorité essentielle consiste à réorganiser et à renforcer l'administration publique, notamment en décentralisant davantage le processus décisionnel, en accroissant la transparence et la responsabilisation et en réformant la fonction publique. Le Mozambique est déterminé à accroître la part des secteurs sociaux dans les dépenses totales et à renforcer l'efficacité des dépenses sociales que le programme pour 1997/98 prévoit d'augmenter afin de réduire la pauvreté et de valoriser le capital humain.

Nicaragua

Appui financier. Le 18 mars 1998, le FMI a approuvé un prêt triennal de 100,9 millions de DTS au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Tendre vers la viabilité des finances publiques et du secteur extérieur, exécuter une réforme structurelle et promouvoir la croissance pour réduire la pauvreté et le chômage. Accroître l'épargne publique de 6 points de PIB et dégager un léger excédent du solde global du secteur public (dons inclus) d'ici à l'an 2000. Porter les réserves brutes (hors effets de la banque centrale) à l'équivalent de trois mois d'im-

portations, atteindre une croissance du PIB réel de 6 % et ramener l'inflation à 5 %. Dans le cadre de cette stratégie à moyen terme, le programme de 1998, appuyé par le premier prêt annuel FASR, se propose de faire passer les réserves brutes (hors effets de la banque centrale) à l'équivalent de 1,8 mois d'importations, de réaliser une croissance du PIB réel de 4,8 % et de limiter l'inflation à 8,0 %.

Politique économique. Les autorités entendent réduire la taille du secteur public et accroître les recettes de l'administration centrale en élargissant les bases d'imposition, en rendant le régime fiscal plus transparent et en supprimant un grand nombre d'exonérations discrétionnaires de TVA et de droits de douane. Les dépenses courantes de l'administration centrale seront bloquées et les subventions à l'exportation éliminées. La politique monétaire vise à soutenir le secteur extérieur et les objectifs d'inflation. La réforme du secteur public se poursuivra en vue d'en améliorer les services et l'efficacité, tandis que l'exécutif sera restructuré afin de réduire le nombre des ministères et organismes relevant directement du Président. Une grande réforme de la justice sera mise en chantier pour améliorer les procédures et faire respecter plus scrupuleusement les contrats et les droits afférents à la propriété. Le traitement discriminatoire des investisseurs étrangers disparaîtra, la réorganisation du secteur des banques d'État doit être achevée et les services publics, la distribution des hydrocarbures par l'État ainsi que les services des grands ports privatisés.

Niger

Appui financier. Le 28 juillet 1997, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel, de 19,3 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Porter la croissance réelle du PIB à 4 ou 5 % par an, afin que le revenu réel par habitant puisse augmenter au minimum de 1 % par an, ramener l'inflation à 3 % d'ici à la fin de 1997 et contenir le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à 11,1 % du PIB en 1997, avant de l'abaisser à 10,5 % du PIB en 1998. Porter les recettes budgétaires à l'équivalent de 9,3 % du PIB en 1997 et de 10,7 % en 1998.

Politique économique. Le gouvernement ramènera le déficit budgétaire global à 7,3 % du PIB d'ici à 1998 par une meilleure mobilisation des recettes et une politique de dépenses prudente. Cette dernière continuera de faire en sorte que les traitements et salaires n'évincent pas les autres dépenses essentielles, en particulier celles destinées à l'entretien et aux principaux services sociaux. Les autorités prendront des mesures pour rationaliser le cadre réglementaire et réduire l'intervention de l'État dans les domaines intéressant le secteur privé. Elles continueront de renforcer les dispositions juridiques régissant les transactions commer-

ciales, et notamment le recouvrement des prêts accordés par les banques commerciales. Sur la période 1997-2000, les crédits budgétaires courants affectés à la santé et à l'éducation progresseront de 10 % par an en valeur réelle.

Ouganda

Appui financier. Le 10 novembre 1997, le FMI a approuvé un prêt triennal de 100,4 millions de DTS au titre de la FASR. Pour l'aide au titre de l'Initiative en faveur des PPTE, se reporter au chapitre IX.

Objectifs du programme. Soutenir une croissance économique forte et diversifiée et s'assurer que les pauvres y participent et en récoltent les fruits. Maintenir la stabilité macroéconomique, libéraliser l'économie pour promouvoir une croissance tirée par le secteur privé et axée sur les exportations et engager des réformes structurelles et institutionnelles en vue de réduire encore les obstacles à la croissance et à la création d'emplois. Atteindre une croissance du PIB réel d'au moins 7 % par an en moyenne, ramener l'inflation annuelle à 5 % et porter les réserves internationales brutes à l'équivalent de 4,9 mois d'importations de biens et de services (non compris les revenus des facteurs). Faire passer le ratio investissement brut/PIB à 23 % en 1999/2000 et réduire le déficit budgétaire global de 1,7 % du PIB sur la période du programme.

Politique économique. Les autorités comptent améliorer sensiblement l'administration douanière et fiscale, réduire la contrebande et prévenir d'autres formes de déperdition de recettes, tout en faisant preuve d'une grande modération dans les dépenses. La politique monétaire continuera de tirer parti des grands progrès réalisés dans la lutte contre l'inflation, en tenant compte des projections de balance des paiements, de la nécessité de prévoir un volume suffisant de crédit pour le secteur privé et des économies accrues réalisées par l'État dans le système bancaire. Les autorités intensifieront la réforme structurelle dans les domaines suivants : secteur financier, fonction publique, administration des impôts et des douanes, libéralisation des échanges, privatisations et restructuration des entreprises, et plus généralement, créeront un environnement plus propice à l'activité du secteur privé par la déréglementation. Les pouvoirs publics réduiront l'incidence de la pauvreté grâce à une hausse des dépenses sociales et ne ménageront aucun effort pour mieux évaluer les résultats de ces dépenses.

Pakistan

Appui financier. Le 20 octobre 1997, le FMI a approuvé un montage financier triennal de 1,14 milliard de DTS, dont 682,4 millions de DTS au titre de la FASR et 454,9 millions de DTS au titre du MEDC.

Objectifs du programme. Faire passer le taux de croissance annuel moyen du PIB réel à 5-6 %, abaisser

progressivement le taux annuel d'inflation à 7 % et ramener le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à 4-4,5 % du PIB en vue de renforcer sensiblement les réserves extérieures. Élaborer la politique budgétaire de manière à ce que le déficit global revienne à 4 % du PIB d'ici à la troisième année du programme, ce qui aidera à porter l'épargne nationale à 15 % du PIB en 1999/2000.

Politique économique. Les autorités se proposent de poursuivre la rationalisation du secteur public, en confiant au secteur privé un rôle plus important dans la production primaire et en améliorant les capacités institutionnelles nationales. Dans le secteur public, la base d'imposition intérieure sera élargie et l'administration fiscale renforcée, les dépenses publiques seront recentrées sur les services sociaux et la formation du capital humain et les principales entreprises publiques restructurées. Les autorités ont en outre décidé d'affermir le pouvoir de réglementation et de contrôle bancaire de la Banque d'État du Pakistan, d'améliorer le cadre légal et judiciaire qui permet d'assurer l'exécution des contrats financiers, de privatiser les banques et les institutions financières publiques et de donner de l'extension au marché de capitaux. En ce qui concerne le secteur extérieur, le marché interbancaire des changes sera développé et la politique de taux de change suivra de plus en plus l'évolution du marché.

Panama

Appui financier. Le 10 décembre 1997, le FMI a approuvé un crédit triennal de 120 millions de DTS au titre du MEDC.

Objectifs du programme. Approfondir et élargir les réformes structurelles tout en continuant d'appliquer une politique budgétaire prudente dans un contexte de faible inflation afin de promouvoir une croissance durable de la production et de l'emploi et de réduire la pauvreté. Porter la croissance du PIB à 5 % d'ici à l'an 2000, l'inflation étant maintenue à 1½ % par an.

Politique économique. Les mesures structurelles seront axées, pendant la première moitié du programme, sur la poursuite des privatisations, la réduction des droits d'importation et la réforme du secteur financier. C'est au cours de la seconde moitié que seront mises en oeuvre des réformes portant sur la fiscalité, la fonction publique et la sécurité sociale. Les autorités se sont engagées à appliquer un ambitieux programme de privatisation, et une nouvelle réforme tarifaire importante permet d'accroître la transparence et l'efficacité afin d'attirer l'investissement étranger. Une étude globale de la fiscalité doit normalement être réalisée en 1998, et ses recommandations appliquées pendant le second semestre de 1999 en vue d'améliorer le recouvrement des impôts d'ici à l'an 2000. Les pouvoirs publics renforceront la protection sociale pour les groupes les plus vulnérables de la société. Des efforts

seront aussi déployés pour améliorer l'efficacité des services de santé et d'éducation de base en utilisant les revenus de placement du produit des privatisations.

Philippines

Appui financier (I). Le 18 juillet 1997, le FMI a approuvé la prorogation jusqu'au 31 décembre 1997 d'un accord au titre du MEDC d'un montant de 474,5 millions de DTS, qui a été relevé de 316,7 millions de DTS. À cette occasion, le FMI a pour la première fois utilisé la procédure accélérée établie dans le cadre du mécanisme de financement d'urgence.

Objectifs du programme. Réaliser une croissance économique de 6,3 % en 1997, ramener le taux moyen d'inflation à 6,5 %, limiter le déficit extérieur courant à 4½ % du PNB et maintenir les réserves (après ajustement) à un niveau équivalent à 2,1 mois d'importations de biens et de services d'ici à la fin de l'année.

Politique économique. La nouvelle politique de taux de change flottant sera appuyée par de vigoureuses mesures budgétaires et monétaires. Les taux d'intérêt seront maintenus à un niveau élevé jusqu'à ce que le marché des changes se stabilise, et la croissance de la base monétaire sera réduite pour maintenir celle de la masse monétaire au sens large (y compris les dépôts en devises) à 23 %, taux compatible avec les objectifs d'inflation et de croissance. Afin de compenser les dérapages survenus au premier semestre de 1997 et de dégager un excédent du secteur public de 0,3 % du PNB sur l'ensemble de l'exercice, la politique budgétaire sera durcie au second semestre, notamment en accroissant les recettes et en comprimant les dépenses. En outre, les pouvoirs publics s'efforceront de faire adopter les derniers volets de la réforme globale de la fiscalité, élément crucial de leur dispositif visant à améliorer l'épargne, et de renforcer le système financier grâce à l'élimination des dispositions fiscales dissuadant les dépôts en pesos et aux mesures adoptées récemment pour limiter plus rigoureusement les engagements des banques sur le marché immobilier et décourager, au moyen de nouveaux ratios de liquidité, l'augmentation des engagements en devises.

Appui financier (II). Le 27 mars 1998, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'une durée de deux ans et d'un montant de 1,0 milliard de DTS. Les autorités ont indiqué leur intention de considérer cet accord comme une mesure de précaution et de n'utiliser ces ressources qu'en cas de conjoncture extérieure défavorable.

Objectifs du programme. Contenir le recul de la croissance du PNB réel à 3 % en 1998 et à 5 % en 1999, limiter l'inflation à 8 % en 1998 et à 6,5 % en 1999 et ramener le déficit extérieur courant à 3,1 % du PNB en 1998 et à 2,7 % en 1999, les réserves (après ajustement) étant portées à un niveau équivalent à 1,9 mois d'importations en 1998 et à 2,3 mois d'importations en 1999.

Politique économique. Le déficit consolidé du secteur public sera limité à 0,9 % du PNB en 1998 et fera place à un équilibre en 1999. La hausse des paiements d'intérêts est compensée par la compression d'autres dépenses courantes ou en capital, les programmes de lutte contre la pauvreté n'étant pas visés par ces coupes. Dans le cadre général des objectifs de base monétaire et du régime de taux de change flottant, la politique monétaire est compatible avec la cible d'inflation et le rétablissement de la confiance dans le peso. Une vaste réforme volontariste du secteur bancaire est engagée pour modérer les effets du ralentissement de la croissance, de la dépréciation du peso et de la hausse des taux d'intérêt. Les autorités comptent relever le ratio de fonds propres, durcir les règles de provisionnement, ainsi que le contrôle réglementaire, moins décourager les transactions en pesos et adopter une stratégie afin de résoudre le cas des banques en difficulté. Des réformes seront lancées pour renforcer le secteur des entreprises, dont une libéralisation du commerce et de l'investissement plus poussée, une réorganisation complète du secteur de l'énergie et la poursuite des privatisations. Le développement de l'agriculture, conjugué à une amélioration des services de santé et d'éducation axée essentiellement sur l'enseignement primaire et les zones rurales, contribuera à faire reculer la pauvreté. Pour atténuer l'impact de la crise régionale sur les pauvres, les pouvoirs publics veilleront à ce que des stocks de riz et d'autres produits de base soient disponibles, contiendront l'effet inflationniste de la dépréciation du peso sur les produits pétroliers (qui sont névralgiques sur le plan social) et s'efforceront autant que possible de préserver les programmes sociaux inscrits au budget, en particulier ceux destinés à la lutte contre la pauvreté et aux régions les plus pauvres.

Rwanda

Appui financier. Le 12 décembre 1997, le FMI a approuvé le second tirage au titre de sa politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit; avec ce tirage, qui se chiffre à 6,0 millions de DTS, les décaissements atteignent au total 14,9 millions de DTS pour 1997.

Objectifs du programme. Rééquilibrer les finances publiques, et notamment réduire le déficit primaire, par une réforme fiscale et une meilleure gestion du budget et du Trésor. Engager une réforme de la fonction publique et du secteur des entreprises d'État et consolider la restructuration du secteur financier.

Politique économique. Le Ministère des finances et de la planification économique a établi un service administratif chargé de piloter la réforme des entreprises publiques; trois entreprises ont été privatisées et huit mises en vente. Le programme de démobilisation a été engagé et 5.000 soldats ont quitté les forces armées. L'Assemblée nationale a approuvé l'octroi d'une assistance aux survivants du génocide et, avec l'appui d'or-

ganisations non gouvernementales et d'autres membres de la communauté internationale, les pouvoirs publics ont appliqué divers programmes destinés à venir en aide à d'autres groupes vulnérables.

Sénégal

Appui financier. Le 20 avril 1998, le FMI a approuvé un prêt triennal de 107 millions de DTS au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Créer les conditions d'une croissance annuelle du PIB réel de 5-6 %, de façon à ce que le revenu par habitant puisse augmenter de 2 ou 3 % par an, maintenir l'inflation au-dessous de 3 % et ramener le déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à moins de 7 % du PIB d'ici à l'an 2000.

Politique économique. La politique budgétaire vise à limiter le déficit global (sur la base des engagements et hors dons) à 2 % du PIB en 1998. Du côté des recettes, les autorités appliqueront le tarif extérieur commun de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), abaissant ainsi sensiblement le niveau moyen des droits d'importation. Les pertes de recettes provoquées à court terme par la réforme tarifaire seront compensées ultérieurement grâce à un élargissement des bases d'imposition, une forte réduction des exonérations et une plus grande efficacité du régime fiscal. Sur le front des dépenses, les autorités maintiendront une rigoureuse discipline financière, tout en réaménageant les priorités en faveur des services sociaux et du programme d'investissement. La politique monétaire appuiera les objectifs de croissance, d'inflation et du secteur extérieur définis par l'UEMOA.

Les autorités accéléreront l'application des réformes non encore achevées, notamment dans le secteur des entreprises publiques et de l'énergie, et entreprendront de nouvelles réformes pour moderniser l'administration publique. En ce qui concerne la réforme du secteur public, le gouvernement doit élaborer un plan d'action visant à promouvoir la bonne gestion des affaires publiques, à renforcer le système judiciaire et à établir des liens plus constructifs avec le secteur privé.

Sierra Leone

Appui financier. Le 5 mai 1997, le FMI a approuvé le troisième prêt annuel, de 10,1 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Accélérer le redressement du pays à l'issue du conflit en intensifiant les réformes macroéconomiques et structurelles en cours. Viser une croissance du PIB réel de 10 %, une inflation de 8 % et un niveau des réserves internationales brutes équivalant à 1,8 mois d'importations. Réduire le déficit budgétaire global et améliorer la qualité des dépenses.

Politique économique. Pour obtenir la réduction prévue du déficit budgétaire, les pouvoirs publics augmenteront sensiblement les recettes et amputeront

nettement les dépenses militaires, en fonction de l'amélioration de la situation sur le plan de la sécurité. Ils prendront des mesures discrétionnaires pour réaliser l'ambitieux objectif de recettes fixé pour 1997 et renforcer l'administration fiscale et douanière. Pour relever la qualité des dépenses, ils réorienteront vers l'éducation, la santé, les services économiques et l'équipement des ressources budgétaires précédemment affectées à la défense. Ils maîtriseront l'inflation et renforceront la position des réserves, tout en étayant la reprise et en réintroduisant la monnaie dans les zones rurales. Les principales réformes visent à réorganiser les effectifs de l'État afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des services publics, à affiner la réforme des entreprises publiques pour réduire encore l'intervention de l'État dans l'économie et à simplifier le cadre juridique de l'investissement extérieur et intérieur. Une réforme de la justice vise à rendre plus transparentes les procédures et à faciliter le règlement devant les tribunaux des litiges civils ou commerciaux, l'objectif étant de mieux protéger les agents économiques. D'autres réformes sont destinées à améliorer la surveillance de l'industrie de la pêche et à libéraliser les prix des produits pétroliers. Des hausses des dépenses budgétaires au titre des services sociaux et économiques visent avant tout à mieux valoriser le capital humain.

Tadjikistan

Appui financier. Dans le cadre de sa politique d'aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, le FMI a approuvé un premier crédit de 7,5 millions de DTS le 19 décembre 1997 et un second crédit de 7,5 millions de DTS le 1^{er} avril 1998.

Objectifs du programme. Assurer la stabilité financière par la poursuite du rééquilibrage des finances publiques, la rigueur monétaire et un renforcement de la discipline financière dans le secteur des entreprises. Parvenir à une croissance du PIB réel de 4 à 5 % en 1998, faire reculer l'inflation à 18 % et porter les réserves internationales brutes à l'équivalent de 1,5 mois d'importations d'ici à la fin de 1998. Formuler une politique budgétaire visant à ramener le déficit de l'État à moins de 3 % du PIB en 1998 et à régler les arriérés accumulés au titre des salaires et rémunérations en espèces, tout en réduisant le crédit de la banque centrale à l'État.

Politique économique. Le programme privilégie nettement les mesures structurelles, ainsi que le renforcement des institutions, pour soutenir la reprise économique et améliorer la capacité d'application des politiques. Les privatisations, la réforme foncière, la restructuration des banques et la réorganisation des entreprises revêtent une importance particulière pour la réforme structurelle. Les autorités entendent assurer le maintien d'un régime de commerce et de change ouvert en s'abstenant d'imposer des restrictions aux exportations et aux importations

pendant la durée du programme. Le Tadjikistan continuera de recourir à l'assistance technique des institutions multilatérales ou bilatérales pour consolider les progrès accomplis dans un certain nombre de domaines, y compris l'établissement des statistiques, l'administration de l'impôt, la création d'un système de trésorerie, le contrôle bancaire et les opérations de la banque centrale. Sur le plan monétaire, les autorités ramèneront le taux de croissance annuelle de la masse monétaire au sens large à moins de 25 % en 1998. Elles entendent normaliser aussi les relations avec les créanciers extérieurs, régler les arriérés extérieurs et éviter d'accumuler de nouveaux arriérés au titre du service de la dette. La réforme du secteur bancaire aidera à parvenir à une croissance économique durable et équilibrée. Les petites entreprises seront privatisées et les grandes et les moyennes restructurées ou vendues. Les autorités continueront de renforcer l'administration fiscale, achèveront la mise en place du système de trésorerie et commenceront à aligner les comptes budgétaires sur les normes internationales et à accroître les dépenses de protection sociale.

Tanzanie

Appui financier. Le 3 décembre 1997, le FMI a approuvé le deuxième prêt annuel au titre de la FASR, dont le montant initial fixé à 51,4 millions de DTS a été relevé de 20 millions de DTS pour aider la Tanzanie à faire face aux effets de la sécheresse.

Objectifs du programme. Atteindre une croissance du PIB réel de 4,7 %, ramener l'inflation à 13 % au plus et limiter de déficit extérieur courant (hors transferts officiels) à 14,4 % du PIB.

Politique économique. La politique budgétaire vise à parvenir à un excédent courant de 1,1 % du PIB en 1997/98 et à rationaliser la structure des recettes et des dépenses, notamment par la création d'une TVA en juillet 1998. La politique monétaire prévue au programme est compatible avec la réalisation des objectifs d'inflation et de balance des paiements. Les autorités poursuivront la réforme des secteurs bancaire et semi-public, ainsi que de la fonction publique. Les privatisations, dont le rythme s'accéléra, seront étendues aux services d'utilité publique et à d'autres activités semi-publiques essentielles. D'importantes mesures seront prises pour améliorer la prestation des services de santé et d'éducation.

Tchad

Appui financier. Le 29 avril 1998, le FMI a approuvé le troisième prêt annuel, de 16,5 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Parvenir à une croissance du PIB réel de 6 %, limiter l'inflation à 3,5 % et contenir le déficit extérieur courant à 17 % du PIB en 1998.

Politique économique. Les autorités entendent intensifier l'effort de redressement des finances publiques en-

gagé les années précédentes. Alors que le déficit budgétaire global, sur la base des engagements, sera limité à 8,6 % du PIB, le budget de 1998 prévoit un excédent courant de 0,7 % sous l'effet d'une hausse de 36 % des recettes, qui atteindront 9 % du PIB, attribuable à un recouvrement plus efficace des recettes, à des contrôles plus stricts des exonérations, ainsi qu'au renforcement et à l'informatisation des opérations de la Direction des douanes. Les dépenses seront restructurées en faveur de la santé et de l'éducation et une réforme globale de la fonction publique sera entreprise. Les autorités monétaires régionales continueront de suivre une politique prudente, dans la logique des objectifs de faible inflation établis par le programme, tout en consolidant les réserves de change. Des réformes structurelles visent à rehausser l'efficacité des secteurs productifs de l'économie et à accroître les recettes publiques. Des politiques sociales conçues pour assurer un recul marqué de la pauvreté continuent d'être appliquées.

Thaïlande

Appui financier. Le 20 août 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'un montant de 2,9 milliards de DTS en suivant la procédure accélérée établie dans le cadre du mécanisme de financement d'urgence.

Objectifs du programme et politique économique. Pour de plus amples détails, se reporter au chapitre V.

Togo

Appui financier. Le 30 juin 1997, le FMI a approuvé le troisième prêt annuel, de 21,7 millions de DTS, au titre de la FASR.

Objectifs du programme. Corriger les déficiences observées en 1996, en particulier dans le rééquilibrage des finances publiques, et accélérer l'application des réformes structurelles convenues. Parvenir à un taux de croissance du PIB réel de plus de 5,5 %, abaisser l'inflation à 3 % d'ici la fin de la période du programme et ramener le déficit extérieur courant (hors dons) en deçà de 5 % du PIB (moyennes annuelles). Faire régrosser le déficit budgétaire global à 4,3 % du PIB, tout en dégagant un excédent du solde primaire de 0,8 % du PIB.

Politique économique. Les autorités entendent corriger les déficiences constatées dans le rééquilibrage des finances publiques et accélérer la réforme structurelle. Les réformes de la fiscalité et de l'administration de l'impôt seront poursuivies avec l'assistance technique du FMI. Les autorités accroîtront en termes réels les dépenses consacrées aux secteurs de la santé et de l'éducation, ainsi qu'à la remise en état et à l'entretien de l'infrastructure, tout en comprimant les dépenses non prioritaires. Le contrôle des dépenses sera renforcé au niveau de la procédure budgétaire et de celle du Trésor et l'État amorcera une restructuration de sa

dette intérieure. Les autorités poursuivront la lutte contre la pauvreté en menant une politique d'investissement judicieuse dans les domaines de la santé, de l'éducation de base et de la formation professionnelle. Pour protéger les groupes les plus vulnérables de la société, elles poursuivront également les travaux publics à forte intensité de main-d'oeuvre.

Ukraine

Appui financier. Le 25 août 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'une durée d'un an et d'un montant de 398,9 millions de DTS.

Objectifs du programme. Jeter les bases de la reprise par des réformes structurelles. Ramener l'inflation à 15 % en 1997 et à 12 % en 1998. Porter les réserves internationales brutes à l'équivalent de 6,0 et de 7,4 semaines d'importations en 1997 et en 1998, respectivement. Formuler la politique budgétaire de façon à réduire les arriérés accumulés au titre des salaires, pensions et prestations sociales, tout en évitant d'en accumuler de nouveaux. Accélérer les privatisations, la suppression des monopoles (notamment dans le secteur agricole) et la déréglementation, afin de créer un environnement propice au développement du secteur privé.

Politique économique. Le principal objectif de la réforme structurelle consiste à poursuivre la libéralisation, les privatisations et le démantèlement des monopoles. Il s'agit maintenant de passer à la privatisation des moyennes et des grandes entreprises, celle des petites entreprises étant pour ainsi dire terminée. Le déficit budgétaire consolidé sera limité à 4,6 % du PIB en 1997 et à 4,5 % du PIB en 1998. Les réformes structurelles visent notamment à renforcer l'efficacité des marchés du travail en accroissant la flexibilité des salaires, à accélérer la réforme agraire et les privatisations au sein du complexe agro-industriel et à intensifier la restructuration du secteur de l'énergie. Dans le cadre de leur stratégie d'ouverture sur l'extérieur, les autorités maintiendront un régime de commerce libéral et transparent. Les politiques sociales prévoient entre autres de durcir davantage le critère de ressources permettant de bénéficier des programmes sociaux et de rationaliser les régimes de retraite et d'assurance chômage, ainsi que les diverses séries d'allocations afin de relever les prestations servies aux plus nécessiteux.

Uruguay

Appui financier. Le 20 juin 1997, le FMI a approuvé un accord de confirmation d'une durée de vingt et un mois et d'un montant de 125 millions de DTS. Les autorités ont indiqué leur intention de considérer cet accord comme une mesure de précaution et de n'utiliser ces ressources qu'en cas de conjoncture extérieure défavorable.

Objectifs du programme. Faire descendre l'inflation au-dessous de 10 % d'ici à la fin de 1998 dans un

contexte marqué par une croissance durable de la production et de l'emploi et maintenir une position extérieure viable. Atteindre une croissance du PIB réel d'au moins 3 % en 1997 et en 1998, tirée par une augmentation des investissements et des exportations, ramener l'inflation à 14–17 % d'ici à la fin de 1997 et améliorer encore la position des réserves internationales.

Politique économique. Les objectifs sont de renforcer les finances publiques, d'adopter des mesures prudentes en matière de crédit et de salaires (notamment de désindexer progressivement les salaires et les prix administrés dans le secteur public) et de poursuivre la réforme structurelle. On s'attend à ce que la réforme de l'État comprime les effectifs de la fonction publique par la suppression des postes vacants, le recours à la sous-traitance et la réduction des postes. Les autorités accroîtront aussi la participation du secteur privé aux activités précédemment réservées aux entités publiques. Des efforts particuliers sont déployés dans le cadre du programme afin d'aider davantage les groupes les plus vulnérables de la société par des programmes ciblés.

Yémen

Appui financier. Le 29 octobre 1997, le FMI a approuvé un montage financier de 370,6 millions de

DTS, dont 264,8 millions de DTS au titre de la FASR et 105,9 millions de DTS au titre du MEDC.

Objectifs du programme. Atteindre une croissance annuelle du PIB réel non pétrolier de 6 % du PIB en moyenne sur la période triennale du programme et un taux d'inflation structurelle d'au plus 5 % en moyenne, ramener le déficit extérieur courant à 2 % du PIB en moyenne d'ici à l'an 2000 et maintenir des réserves de change suffisantes pour couvrir 4,5 mois d'importations. Tenter d'améliorer sensiblement les indicateurs sociaux grâce à un relèvement substantiel des crédits budgétaires pour l'éducation et la santé, et à un renforcement de la protection sociale.

Politique économique. Les autorités continueront de maintenir l'austérité budgétaire et d'appliquer une politique monétaire d'accompagnement appropriée, dans le but d'assurer un niveau positif aux taux d'intérêt réels. Les réformes structurelles visent à réorienter les dépenses vers les secteurs sociaux et l'investissement public en infrastructure, à réaménager la fiscalité directe et indirecte, à éliminer les subventions, à réorganiser la fonction publique, la caisse de retraite, l'administration des douanes et la gestion du budget, à assainir le secteur financier en insistant sur le contrôle monétaire indirect, la qualité du système bancaire et la surveillance prudentielle et à exécuter un vaste programme de privatisations.

